



Société des Régates Mâconnaises

FONDÉE LE 6 SEPTEMBRE 1873

GRANDE MÉDAILLE D'OR F.F.S.A. 1951

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

LIGUE DE BOURGOGNE

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SAONE-ET-LOIRE

Fiche de renseignements

Nom Prénom Sexe: ☐ F ☐ M

Date de Naissance

Catégorie.....
n° de licence :

Adresse complète

Code Postal Ville :

Tel.mobile de l'adhérent

Mail de l'adhérent@.....

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ :

.....atteste avoir renseigné(e) le questionnaire de santé

QS-Sport Cerfa N° 15699*01 et avoir répondu par la négative à toutes les questions

Personne à contacter en cas d'absence du représentant légal :

Nom, prénom :

Téléphone Mail.....

Scolarité : ☐ Ecole Primaire ☐ Collège ☐ Lycée ☐ Étudiant Nom de l'établissement :

Profession (pour les non scolarisés) :

Autorisation parentale - adhérents mineurs pour la saison 2026-2027

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

Téléphone :Mail :

Autorise le responsable des séances, les dirigeants et entraîneurs des Régates Mâconnaises à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident qui pourraient survenir lors des entraînements, des compétitions ou des sorties.

Autorise les membres des Régates Mâconnaises à transporter dans les véhicules du club mon enfant lors de sa participation aux différentes manifestations de la saison 2026-2027

Autorise les Régates Mâconnaises à utiliser l'image de mon fils ou de ma fille dans le cadre d'articles d'aviron publiés dans la presse ou sur internet.

Atteste que mon fils ou ma fille est titulaire du brevet de natation 25 mètres avec immersion temporaire de la tête et avoir pris connaissance des règles de sécurité en matière de navigation sur la Saône.

Fait à....., le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Payé le : Règlement Banque..... n°..... Montant

Titulaire : Autres :

Aucun remboursement, même partiel, ne pourra donc être effectué

La cotisation comprend :

La licence fédérale et l'assurance individuelle, en option l'Assurance complémentaire I.A. Sport *

L'initiation et le perfectionnement technique

L'accès aux équipements et l'utilisation du matériel à la pratique de l'aviron aux horaires spécifiques à votre catégorie.

**Assurance complémentaire I.A. Sport + :*

Voir la Notice individuelle MAIF - FFA - Si vous choisissez de souscrire à l'assurance complémentaire optionnelle. (le montant doit être ajouté au montant de la cotisation et doit être réglée lors de l'inscription).

ENGAGEMENTS

J'ai pris connaissance du règlement intérieur du Club et des règles de sécurité affichées.

J'ai pris connaissance des engagements, des dates et heures d'entraînement 2026-2027 dans le document ci-joint (document à garder).

Je m'engage à vérifier que ma condition physique ne m'expose pas à des risques médicaux lors de la pratique de l'aviron.

Je m'engage avoir répondu par la négative au Questionnaire de Santé « QS-SPORT » dans le cas contraire fournir un certificat médical. (<http://www.avironfrance.fr/espace-federal/licences-et-titres/certificats-medicaux.fr>),

Je m'engage à me conformer aux règlements établis par les statuts, aux modalités de fonctionnement du Club et aux décisions du Comité directeur.

Je m'engage à respecter le matériel du club.

Je m'engage à respecter l'utilisation des locaux, vestiaires, sanitaires et salle de musculation suivant les règles établies par les régates mâconnaises et la ville de Mâcon.

J'autorise les régates mâconnaises à utiliser mon image dans le cadre d'articles d'aviron publiés dans la presse ou sur internet.

Je dégage le club de toutes responsabilités en cas de vol au sein des installations des régates mâconnaises.

Je m'engage à respecter les horaires d'entraînement et je décline le club de toutes responsabilités en dehors de ces horaires.

Atteste être titulaire du brevet de natation 25 mètres avec immersion temporaire de la tête et avoir pris connaissance des règles de sécurité en matière de navigation sur la Saône.

Signature de l'adhérent :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature des parents ou du tuteur légal pour les mineurs :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Aucun remboursement, même partiel, ne pourra donc être effectué